

Champ d'application de la Convention Collective Nationale Ferroviaire Un accord qui favorise le dumping social !



Patrons, UNSA, CFDT et CFTC l'ont signée

Ils décident ainsi de rejeter du champ de la CCN des milliers de travailleurs et travailleuses du ferroviaire. Pourtant, celles et ceux qui assurent le nettoyage des trains et des gares, la restauration à bord des trains, concourent directement à l'activité économique du secteur. Patrons, UNSA, CFDT et CFTC excluent aussi les salarié-es des entreprises privées de services en gare, de prévention/sécurité et de maintenance des installations ferroviaires ; c'est injuste et porteur de grands dangers quand on connaît la volonté affichée de la direction SNCF d'externaliser toujours plus de services. Patrons, UNSA, CFDT et CFTC privent aussi des garanties de la future CCN le personnel assurant la réparation du matériel ferroviaire.

Pourquoi les patrons excluent de la CCN la réparation ferroviaire ?

Cela n'est pas un hasard quand cela intervient dans une période où la direction SNCF annonce des fermetures d'ateliers (Romilly, Oullins) et c'est en droite ligne avec les projets de privatisation des ateliers SNCF, sur lesquels patrons des entreprises privées et direction SNCF travaillent main dans la main, avec la complicité de nombre de Conseils régionaux ! Tous les salarié-es du Groupe Public Ferroviaire seront couverts par la CCN, mais l'objectif patronal est d'externaliser de plus en plus d'ateliers et alors des milliers de cheminots et de cheminotes ne seront plus assujetti-es à cette CCN.

**SUD-Rail a fait le
nécessaire pour
qu'il ne
s'applique pas**

Pour être valable,
un accord ne doit pas faire l'objet de l'opposition d'organisations syndicales représentant au moins 50% des voix. Or, CGT, SUD-Rail [Solidaires], FO et CGC représentent bien plus que ces 50%.

La Fédération SUD-Rail a utilisé ce droit et dénoncé l'accord ; FO et CGC ont fait de même.

Nous avons également contacté la CGT.



La CGT en valide l'application

La CGT a refusé de dénoncer l'accord sur le périmètre du champ d'application; **donc l'accord s'applique.**



Nous agissons pour
l'intérêt des travailleurs du rail
et pour
le service public ferroviaire !

Les négociations (organisation et temps de travail, contrats de travail, rémunération, formation, etc.) vont donc se dérouler dans un cadre qui permet aisément de les limiter à la destruction des règles aujourd'hui applicables au sein de la SNCF. Si les entreprises ferroviaires sous-traitantes et filiales ne sont pas dans le champ de la convention, cela permet aux patrons de continuer à pratiquer le dumping social, à nous tirer vers le bas en nous mettant en concurrence les uns contre les autres à contourner le Statut et le RH77 et faire disparaître les emplois au Statut. C'est déjà ce que vivent les cheminots du Fret depuis 2007 avec comme conséquence la destruction de milliers d'emplois au Statut remplacés par des emplois précaires avec des conditions de travail et de sécurité dégradé.

Les négociations autour de la future CCN s'inscrivent dans un plan à long terme : de la gestion par activités à la filialisation puis l'externalisation de nombreux services SNCF, de l'ouverture à la concurrence puis la privatisation du transport fret à celui du transport de voyageurs suite à loi ferroviaire d'août 2014 ...

Les patrons, dont les dirigeant-es SNCF, poursuivent le même but : détruire le service public ferroviaire, réduire les droits des cheminots et des cheminotes pour financer le cheminopoly.



C'est à cette politique-là, et à ses conséquences, auxquelles nous devons faire face.

La lutte continue ! Soutenez SUD-Rail !

Cet accord s'applique ; les négociations de la CCN vont se poursuivre. La fédération SUD-Rail continuera d'y défendre les revendications permettant d'aller vers des droits égaux pour tous les travailleurs et les travailleuses du secteur ferroviaire et améliorant la situation de chacun et chacune. La signature de cet accord restrictif quant au champ d'application ne nous met pas dans la meilleure situation, certes, mais rien n'est perdu !

C'est notre action collective qui déterminera le résultat des négociations.

La fédération SUD-Rail est disponible pour toute action unitaire en ce sens.

